

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 3 octobre 2022

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
Mme Dominique CLERGET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;
M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés

Mme Mélanie HERVE (donne procuration à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE)
M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD)
M. Alain GAYET (donne procuration à Mme Dominique CLERGET)
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne procuration à M. Jean-François MOREL)
M. Marc CHAZELLE

* * * * *

La séance est ouverte à 19 h 05 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 5 septembre 2022 ;

Adopte la délibération arrêtant les principes généraux préalables à la définition des modalités de circulation, de stationnement et d'occupation de la RD 49-C et de la Place Michel Vermughen à compter de l'année 2023, par 9 voix Pour et 1 voix Contre (M. Alain GAYET).

Ces principes généraux sont les suivants :

- Rétrécir la voie qui part de la maison d'Eric Wetterwald-Vermughen, et installer à cet endroit un "totem" indiquant que l'accès est réservé aux seuls riverains, ainsi qu'aux secours et aux livraisons ;
- Supprimer le stationnement "10 minutes", qui n'est jamais respecté ;
- Utiliser cette zone - environ 10 places - pour le stationnement des véhicules ;
- Rendre la RD 49-C semi-piétonne, avec accès réservé aux seuls riverains, livraisons et secours ;
- Permettre aux commerçants exerçant une activité de restauration et de service de boissons qui en feront la demande d'installer des contre-terrasses sur la place, d'une surface maximale de 10 m² sur la Place au droit de leur commerce, de juin à septembre de 11 heures à 22 heures (avec adaptation les jours où se tiennent les fêtes de la Commune, jours durant lesquels ils ne pourront s'installer sur la place mais sur la RD 49-C). Un système esthétique et pratique de délimitation de chaque emplacement sera mis en place. La tarification de cette occupation du domaine public sera maintenue, dont les montants seront fixés annuellement par le Conseil municipal lors du vote du Budget ;
- Une commission mixte élus-riverains et commerçants se réunira pour proposer les modalités pratiques sur lesquels le Conseil municipal délibérera ensuite ;

Adopte la délibération désignant Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE et M. Jean-Jacques CAMPION comme membres élus de cette Commission, après que le Conseil ait décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations ;

Adopte à l'unanimité la délibération désignant M. Alain GAYET comme Correspondant Incendie et Secours de la Commune, après que le Conseil ait décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation ;

Adopte à l'unanimité la délibération prévoyant l'intéressement (sur la base de 2 € par nuitée) du nouveau régisseur suppléant de la régie de recettes des camping-cars, au même titre que le régisseur titulaire. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Mme Fabienne Campion ;

Adopte à l'unanimité la délibération modifiant la convention passée avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, par laquelle la Commune adhère au service de "Conseil en énergie partagé" de niveau 1, pour corriger une erreur matérielle relevée dans la convention initiale (supprimer l'églice du suivi de la consommation électrique des bâtiments communaux qui vont être audités) ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à signer le contrat de licence de marque pour la délivrance à la Commune de Beuvron-en-Auge du label "Village de caractère", qui sera officiellement remis à la Commune le 29 novembre prochain ;

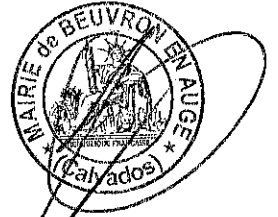
Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de Communes :
 - ▶ L'Office de tourisme intercommunal a fait un premier bilan, très positif, de la saison qui vient de s'achever. Il prépare également son "schéma de développement touristique du territoire" (stratégie touristique et plan d'actions). Monsieur MOREL indique qu'il fera une brève présentation de ces 2 points lors de la prochaine séance du Conseil municipal ;
- Point fait par M. Jérôme BANSARD et Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE sur la préparation de la Fête du Cidre du 23 octobre. Cette année, elle aura une ampleur particulière puisque le village va célébrer le 50^{ème} anniversaire de sa création ainsi que le 40^{ème} anniversaire de la labellisation de Beuvron parmi les plus beaux Villages de France. Sur la place du village, fermé à la circulation pour l'occasion, les pommes du verger municipal seront pressées permettant aux visiteurs de repartir avec leur bouteille de jus de pommes. Une quarantaine d'exposants viendront proposer leurs produits dans un grand marché du Terroir (maraîchage, produits laitiers, cidre, fruits, jus de fruits, huîtres, plants de thé, fleurs, produits non alimentaires comme des aquarelles de manoirs normands, de la laine mohair produite localement etc...). Un plancher sera installé permettant aux danseurs d'évoluer aux sons d'un orchestre. Enfin les enfants ne sont pas oubliés : ils presseront eux-mêmes leurs pommes avec un presseur à leur hauteur ; des jeux géants en bois leur sont proposés pour jouer et deux ateliers d'art floral les attendent pour réaliser de magnifiques bouquets à rapporter chez eux.
- Point sur l'avancement du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune : durant l'été, le travail s'est poursuivi avec le maître d'oeuvre de la Commune et 4 réunions sont d'ores et déjà prévues durant l'automne pour finir de monter les dossiers qui feront l'objet d'un appel d'offres. Toujours durant l'été, les différents dossiers de demande de subvention (Etat, Département, Fonds européens via la Région) ont été déposés. Fin septembre, la commission mixte élus-habitants s'est de nouveau réunie pour échanger sur le projet et une deuxième réunion publique est prévue en novembre. Enfin, il est apparu que le terrain des Couloux a été drainé, une première fois en 1973, travaux qui ont été complétés depuis : sans changer la nature des aménagements et équipements prévus dans le Projet de la Commune, cette donnée pourrait conduire à en revoir les emplacements, entre le terrain des Couloux et les abords de la rivière et de l'avenue d'Harcourt. Un nouveau point d'avancement sera fait lors de la prochaine séance du Conseil municipal
- Préparation du Budget 2023 ; le Maire demande aux élus de réfléchir d'ores et déjà à des propositions de projets de travaux ou d'acquisition pour l'année 2023, dans la limite des moyens financiers de la Commune ;
- Choix de l'entreprise chargée de la réfection du Chemin du Bois, prise en charge conjointement par les Communes de Beuvron-en-Auge et de Saint-Jouin : à la suite de la nécessaire réactualisation des devis qui avaient été demandés, le choix des 2 Communes s'est porté sur l'entreprise Eiffage ; la part de la Commune se monte à 16 466, 25 € HT ; une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR est en cours d'instruction ;
- Demande présentée par M. Antoine Blacher d'être exonéré d'une partie des droits liés à l'autorisation d'occupation du domaine public qui lui a été accordée pour son commerce La Piazza, compte tenu des périodes durant lesquelles il n'a pu bénéficier de cette autorisation. Sa demande étant parvenue après l'envoi de la convocation du Conseil municipal, et l'urgence ne

pouvant être valablement retenue en la circonstance, le Conseil ne peut valablement délibérer sur cette demande à l'occasion de cette séance. Néanmoins, le Maire donne lecture de la demande de M. Blacher et indique que cette demande sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil. Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, relevant que la demande de M. Blacher mentionne que "ces mois étant normalement une période permettant de créer un matelas pour subsister pendant l'hiver", suggère qu'avant cette délibération à venir, il vérifie auprès de son assurance si son contrat couvre la perte de chiffre d'affaires ;

- Monsieur le Maire indique que le clôture de la Chapelle de Clermont vient d'être refaite ;

La séance est levée à 20h10



Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Secrétaire de séance